

Rencontre GITAL – Elus Lundi 29 janvier 2007

Participants :

Anglade	Jean-Louis	Cadéac	Marobin	Christophe	Ancizan
Malère	Hélène	Bazus-Aure	Marmer	Serge	Guchen
Ribatet	Emile	Ancizan	Compagnet	Guillaume	Barrancoueu
Touchard	Jacques	Gouaux	Chone	Emmanuelle	Barrancoueu
Sahuc	Hélène	Cadéac	Salle-Canne	Françoise	Lançon
Traves	Marie-Louise	Barrancoueu	Ruel	Agnès	Cadéac
Radonde	Alice	Guchen	Bernad	Jean-Paul	Ancizan
Daran	André	Lançon	Salles	Bernard	Grézian
Phu	Claire	Guchan	Giboudeaux	Marthe	Grézian
Pariselle	Dominique	Gouaux			

AXE 1 : DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Constat n°1 :

Il y a une disparité des documents d'urbanisme et une absence de concertation à l'échelle communautaire qui nuisent au développement du territoire.

Réflexion des élus :

- Les préconisations faites dans les documents d'urbanisme relèvent des choix des conseillers municipaux et sont donc différentes d'une commune à l'autre.
- Les communes souhaitent garder le contrôle de l'urbanisme mais une concertation en CdC semble néanmoins envisageable.

Compléments de la réunion :

- Ce sont les conseillers municipaux qui font des choix qui sont ensuite retranscrits sur les documents d'urbanisme. C'est pour cela qu'il y a des disparités d'une commune à l'autre.
- Quelque soit la collectivité qui a la compétence de l'urbanisme, c'est la notion de cohérence qui doit primer.
- L'urbanisme doit obligatoirement être pensé à une échelle plus grande que la simple commune.
- Les communes sont accompagnées dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme par l'ensemble des administrations et des services acteurs de l'aménagement du territoire. Elles sont déjà tenues de présenter leur document d'urbanisme aux communes limitrophes mais uniquement pour information.
- Il doit y avoir une ligne de conduite au sein de la CdC.

Synthèse :

- L'urbanisme est une question centrale et primordiale pour le développement et l'évolution du territoire communautaire.
- Il faut trouver des outils qui permettent cette concertation à l'échelle intercommunale sans priver les communes de leur individualité.

Pistes à explorer :

- Mise en place d'une charte intercommunale qui définirait les grandes lignes à suivre à l'échelle intercommunale.
- Utiliser le droit de préemption à travers le « flou » des textes concernant la notion de projet et en s'appuyant sur l'information dont bénéficient les communes qui ont ce droit.

Constat n°2 :

Les axes routiers sont dangereux et inadaptés aux utilisateurs.

Réflexion des élus :

- Le constat est juste et certains projets intercommunaux comme le sentier en bord de Neste visent déjà à proposer des alternatives.

Compléments de la réunion :

- Le problème se pose à l'échelle de la vallée.
- Nous ne savons toujours pas où en est le projet de déviation dont les études doivent être terminées depuis fin septembre.
- Les enfants ont eux aussi mis en avant la dangerosité de la route.
- Le projet de tunnel semble prendre corps.
- Pour ou contre ce projet de tunnel, un combat doit être mené pour que les populations qui vivent dans cette vallée soient tenues informées.

Synthèse :

- Tout le monde s'accorde à dire que l'axe existant est dangereux.
- Tant que les déviations ne sont pas effectives, c'est sur l'axe actuel qu'il faudra réfléchir.

Pistes à explorer :

- Interpeller le Conseil général pour être informé de l'avancement des différents projets à l'étude sur notre secteur.

Constat n°3 :

L'économie de nos communes n'est pas assez diversifiée. Elle est trop tournée sur le tourisme et pas assez vers l'artisanat.

Réflexion des élus :

- Les artisans en place ont du mal à trouver des ouvriers pour faire face à la charge de travail. De quelle forme d'artisanat est-il question dans les propos du GITAL?

Compléments de la réunion :

- La retranscription du constat est un peu erronée. Il ne s'agit pas du tourisme dans son ensemble mais plutôt de l'activité hivernale essentiellement basée sur la pratique du ski.
- Attention quand même aussi, car la montagne est une destination de moins en moins prisée tout au long de l'année. On peut donc s'interroger sur les raisons de cette « fuite » des touristes.
- Le terme artisanat était employé à la fois pour parler des savoir-faire, des métiers traditionnels et des filières qui sont abandonnées comme la scierie.
- Il faut savoir que dans ce domaine là un important travail avait été mené il y a quelques années mais que le projet à échouer faute d'approvisionnement en bois de la part des communes forestières.
- La disparition de certaines activités constituent une perte culturelle.
- On peut encore agir lorsque l'activité existe mais c'est trop difficile de la relancer après une interruption.

Synthèse :

- Nos communes sont largement tributaire de ce qui se passe dans les communes et les stations voisines qui axent leur développement sur une mono pratique du ski.
- Nous devons développer des alternatives dans nos communes pour diversifier les activités.
- Il est encore temps de « sauver » certaines activités traditionnelles avant qu'elles ne disparaissent totalement.

Pistes à explorer :

- Il faut être conscient du fait que nos communes n'ont pas de pouvoir décisionnel sur ce qui se fait dans les stations de ski. L'action devra alors davantage porter sur ce que l'on peut faire ou développer dans nos communes pour limiter l'impact de la diminution de la fréquentation des stations de montagne.
- Il faut créer la demande pour permettre à des activités de se maintenir (bois).
- Il y a peut-être une carte à jouer autour des « vacances respectueuses de l'environnement ».

Constat n°4 :

La Communauté de communes devrait jouer un rôle plus fort, moteur du développement et de la concertation sur le territoire.

Réflexion des élus :

- La CdC a acquis ses compétences peu à peu, en fonction des besoins et des projets qui voyaient le jour. Elle entend bien poursuivre dans cette voie.
- Les actions et projets qui seront proposés dans l'A21 la sont aussi là pour orienter cette évolution.

Compléments de la réunion :

- On se rend compte que les habitants ont du mal à savoir à quoi sert la communauté de communes et quel est son champ d'action par rapport aux communes.
- La CdC doit jouer un rôle pédagogique qui reste à définir.
- C'est à travers les enfants que l'on arrivera à toucher les parents. Mais il reste une tranche de la population qui reste à l'écart et qu'il est plus difficile d'atteindre.
- Ce sont les propositions d'actions qui pourront faire évoluer les compétences et donc le champ d'action de la CdC.

Synthèse :

- Pour que la CdC arrive à jouer le rôle moteur qu'on attend d'elle, il est nécessaire que les habitants s'identifient à cette échelle territoriale et connaisse l'utilité de la CdC.
- Il y a donc un travail de communication à faire pour essayer de sensibiliser l'ensemble des tranches de la population.
- Ce travail d'échange entre habitants et élus aboutira forcément à quelque chose car chacun y trouve des éléments de compréhension qui permettent de mieux comprendre l'autre.

Pistes à explorer :

- Intégrer les enfants dans le travail de la CdC (Ex. Journal).

Constat n°5 :

Il n'y a pas de politique de maintien des jeunes dans nos communes.

Réflexion des élus :

- Cette affirmation semble un peu active. A travers leur politique de logement, certaines communes essayent de faciliter l'installation des familles.
- Les communes ne sont pas les principaux employeurs et ne maîtrisent donc pas le domaine de l'emploi.

Compléments de la réunion :

- C'est un constat et non une « attaque » que le groupe de travail a fait ici.
- Il est difficile de savoir si la fuite des jeunes est liée au manque d'emploi ou de logement, les deux semblent expliquer ce phénomène.
- Quand on voit la pyramide des âges des communes, il semble pourtant que les jeunes sont de plus en plus nombreux dans les villages.
- Les gens de l'extérieur pensent aussi peut-être trop souvent que la vie sera plus facile à la montagne/campagne et sont déçus en rencontrant dans nos communes les mêmes difficultés qu'en « ville ».
- La situation est paradoxale car ce sont les parents de ceux qui n'arrivent pas à s'installer ici qui sont propriétaires des terrains qui sont vendus à prix d'or et qui contribuent à accroître cette difficulté d'installation des jeunes de la vallée.

Synthèse :

- Le problème de l'installation des jeunes est un problème délicat sur lequel les communes peuvent difficilement intervenir car elles ne maîtrisent ni les salaires ni les montants de vente des terrains ou de location des logements.
- Tout le monde a conscience de l'ampleur de cette problématique du logement mais les aides publiques ne sont pas suffisamment élevées pour que les communes fassent plus qu'elles ne font déjà.

Pistes à explorer :

-

AXE 2 : LES PATRIMOINES LOCAUX

Constat n°1 :

Un patrimoine bâti de qualité perverti et des difficultés d'utilisation des énergies renouvelables renforcées par une politique architecturale inadaptée.

Réflexion des élus :

- Toutes les communes n'ont pas la même approche quant à la nécessité des préconisations de l'ABF.
- La difficulté vient du fait que les critères varient d'un ABF à l'autre. Et que les personnes qui souhaitent construire ne sont pas forcément bien informées des démarches qui faciliteraient leur projet.
- Les techniques qui favorisent l'utilisation des énergies renouvelables (ex. Grandes surfaces vitrées) ne vont-elles pas à l'encontre des caractéristiques de l'architecture locale?

Compléments de la réunion :

- Les élus sont en mesure de défendre un projet et son bien fondé auprès de l'ABF.
- Pour que cette « dictature » de l'ABF change il faut que tout le monde se mobilise.
- L'ordre des architectes peut être interpellé dans certains cas de façon à sensibiliser l'ABF.
- L'ABF est la personne compétente dans le domaine de l'architecture au niveau départemental, nous devons pouvoir lui faire confiance.
- Il ne faut pas non plus tout rapporter à l'ABF.
- Les élus ne sont pas des professionnels de l'architecture, il leur est donc parfois difficile d'argumenter ou savoir si les choix sont bons ou pas.

Synthèse :

- Sur le plan architectural les interdictions/règles/choix imposés par l'ABF sont difficiles à comprendre mais tout le monde s'accorde à dire qu'il faut pourtant des règles pour ne pas qu'il y ait de débordement.
- La CdC ne peut pas modifier les règles mais elle peut jouer un rôle pour essayer de faire évoluer les choses par la sensibilisation et la discussion.
- Compte tenu de la démarche de développement durable en cours, il semble nécessaire de faire évoluer les choses pour valoriser les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables.

Pistes à explorer :

- Accompagner les bâtisseurs dans leur démarche pour faciliter l'aboutissement de leur projet (élaboration d'un guide), rôle pédagogique des élus.
- Associer l'ABF au comité de pilotage de l'Agenda 21.

Constat n°2 :

Un environnement naturel menacé par le déclin de l'activité agricole et sylvicole et les dégradations de l'homme.

Réflexion des élus :

- Les communes ne connaissent pas véritablement de moyens d'action pour maintenir l'activité agricole.
- La CdC mène des actions pour palier aux effets de cette déprise agricole et compte les poursuivre.

Compléments de la réunion :

- Il est très difficile de mener des actions qui touchent au foncier et aux servitudes. Les 1^{ère} tentatives de la CdC ont échoué (îlots) mais elle y retravaille.
- Les agriculteurs sont confrontés au problème des baux verbaux qui n'ont pas de valeur et perdent les terres qu'ils exploitaient ainsi car ceux qui sont propriétaires pensent en termes de constructibilité et de rentabilité au détriment de l'activité agricole.

Synthèse :

- Les collectivités trouvent des moyens pour palier aux effets de la déprise agricole mais n'ont pas de moyens d'action pour faciliter le maintien de l'activité agricole ou l'installation de jeunes.

Pistes à explorer :

-

Constat n°3 :

Une culture et des traditions qu'il ne faut pas laisser disparaître.

Réflexion des élus :

- Les élus sont preneurs d'idées qui iraient dans cette direction.
- Il semble que ce soit déjà un peu l'objet du CEDAS.

AXE 3 : ACTION SOCIALE

Constat n°1 :

Un manque de communication, de diffusion de l'information et d'échanges au sein de la population locale.

Réflexion des élus :

- Les outils que la CdC est entrain de mettre en place (site internet) pourraient être développés pour palier à ces manques.
- La CdC elle-même « pêche » un peu dans le domaine de la communication et réfléchi en ce moment à des solutions.

Compléments de la réunion :

- Il faut aussi que les gens aient envie d'entendre l'information.
- Les gens restent chez eux (TV...) et ne sortent plus comme avant.
- Ce sont toujours les mêmes personnes qui se mobilisent et ensuite s'essouffent.
- La convivialité d'écoule aussi de l'urbanisme et de l'organisation des villages.
- Il existe 2 lieux de rencontre forts sur notre territoire : Ecomarché et la Chèverrie.

Synthèse :

- Ceux qui veulent vraiment faire des choses trouvent les moyens de se rencontrer et de participer à des animations (on retombe toujours sur les mêmes lorsque quelque chose se passe) mais il semble très difficile de mobiliser ceux qui n'ont pas vraiment envie de rencontrer d'autres personnes et préfèrent rester chez eux.

Pistes à explorer :

- Créer un lieu (café) à proximité du pôle Ecomarché / Centre culturel.
- Placer des panneaux d'information électronique dans les villages.

Constat n°2 :

Des difficultés importantes pour le logement des habitants permanents au profit des résidents secondaires et touristiques.

Réflexion des élus :

- Une OPAH est actuellement à l'étude pour inciter les propriétaires à transformer les logements vacants en location à l'année mais personne ne peut les y obliger.
- Les moyens financiers des communes sont limités et elles réhabilitent des logements lorsque leur budget leur permet. Les aides sont insuffisantes.
- Une politique d'acquisition de terrain serait très coûteuse.

Compléments de la réunion :

- Le problème est qu'il y a plus d'aides financières pour la création de logements touristiques que permanents.
- Les propriétaires ont peur de louer à l'année et de tomber sur des mauvais payeurs.

Synthèse :

- On ne peut pas imposer à ceux qui ont des logements vacants de les réhabiliter ou de les louer.
- Les aides qui sont apportées aux collectivités ou aux privés favorisent la création de logements touristiques plutôt que permanents.

Pistes à explorer :

- Taxe sur les logements vacants.

Constat n°3 :

Des incompréhensions et un manque d'échange à différents niveaux (élus communaux/intercommunaux/habitants...) qui entraînent un manque de lisibilité des décisions et freinent les projets.

Réflexion des élus :

- Les communes font des choix en fonction des aides financières qui leur sont attribuées.
- Les besoins des habitants suivent aussi des modes qui expliquent aussi certains choix d'équipement (ex. Terrain de tennis).
- Lorsque des réunions publiques sont organisées pour informer la population et lui donner la parole les salles sont vides!

Compléments de la réunion :

- Les communes sont tributaires des orientations qui sont prises par les financeurs et composent donc avec les crédits qui sont disponibles.
- Il y a un paradoxe entre le besoin ressenti d'améliorer et d'accroître les échanges entre élus et habitants et le fait que lorsque des réunions sont organisées dans ce but personne ne s'y déplace.

Synthèse :

- Les choix des projets et des investissements faits par les communes sont dictés par les subventions attribuées par les niveaux supérieurs.
- Il est difficile de mobiliser les gens lors des réunions qui sont organisées pour leur donner la parole.

Pistes à explorer :

- Renouveler les échanges comme aujourd'hui.

Constat n°4 :

L'offre médicale est limitée (diversité, qualité).

Réflexion des élus :

- Ce n'est pas du ressort des élus.

Compléments de la réunion :

- Les médecins/chirurgiens n'ont pas envie de s'installer dans notre secteur.
- Les médecins de la vallée adresse les malades/bléssés à Tarbes ou Saint-Gaudens au lieu de les envoyer à Lannemezan.
- Il faut aller au moins à tarbes pour prendre rendez-vous avec les spécialistes.

Synthèse :

- L'offre médicale de la vallée se limite malheureusement à des médecins généralistes.
- tout semble fait pour amener l'hôpital de Lannemezan à fermer.

Pistes à explorer :

- Mettre à disposition des locaux où les spécialistes pourraient venir tenir une permanence.

Constat n°5:

Un manque d'organisation et d'aménagement pour la pratique de certaines activités sportives (surtout pour les enfants).

Réflexion des élus :

- Les élus prennent connaissance de ces difficultés et restent ouverts à des propositions.

Compléments de la réunion :

- Les enfants sont trop dispersés pour créer un ramassage. De plus, le transport des enfants est très réglementé.

Synthèse :

- Il n'y a pas un manque d'activités mais un manque d'organisation pour s'y rendre.

Pistes à explorer : - Aider les parents à se structurer et s'organiser pour le transport des enfants.

Constat n°6:

Des relations pas toujours respectueuses entre les populations locale et touristique.

Réflexion des élus :

- Le problème des mentalités et du manque de respect relève de l'éducation des gens et malheureusement, les collectivités ne peuvent pas agir directement là-dessus.

Compléments de la réunion :

- il s'agit là essentiellement d'un problème d'éducation. Néanmoins, pour ce qui est des structures d'accueil type OT, des efforts pourraient être faits pour recevoir les touristes.

Synthèse :

- Le constat est là mais nous sommes un peu impuissant face à ces difficultés.

Pistes à explorer :

- Faire remonter l'information auprès des organismes d'accueil des touristes.

-

**Remerciements aux élus et aux membres du GITAL
qui ont participé à cette réunion.**

Déplacement dans le Gers le MERCREDI 07 février 2007.
RDV à 12h45 sur le parking d'Ecomarché (en ayant mangé).
N'oubliez pas de contacter Julie (05.62.39.97.24 / 06.07.40.40.08)
pour l'informer de votre présence.

La prochaine étape visera à définir des propositions d'actions pour répondre à ces enjeux.

Les réunions du GITAL se tiendront probablement entre le 12 mars et le 02 avril 2007. Les dates seront confirmées dans les courriers à venir.